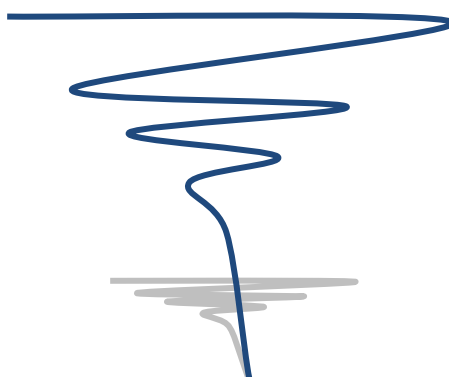




# Concept et prestations de la Fondation ABS



Edition 2008



## Sommaire :

1. Groupes cibles et objectifs .....	p.3
2. Principes et valeurs.....	p.4
3. Bases conceptuelles de la réduction des risques .....	p.5
4. L'éthique professionnelle .....	p.8
5. Principaux secteurs d'activités de la Fondation ABS .....	p.8
6. Fonctionnement et prestations du Passage.....	p.9
7. Fonctionnement et prestations du Distribus.....	p.17
8. Gestion des automates.....	p.18
9. Travail en réseau .....	p.18



## 1. Groupes cibles et objectifs

Conformément au mandat des autorités lausannoises par le biais du rapport Préavis N°54/1998, à ses principes directeurs et à ses stratégies, la Fondation ABS intervient dans le développement d'offres de réduction des risques et d'aide à la survie à l'égard des populations confrontées directement ou indirectement à des problèmes de consommation de produits psychotropes, principalement des drogues illégales. Ce mandat s'effectue selon les principes relatifs au concept d'accueil à bas seuil.

Ses objectifs sont directement liés à l'application des mesures se référant au pilier «réduction des risques» de la politique fédérale en matière de toxicodépendance, soit de limiter les atteintes sur les plans bio-psycho-social vécues par les personnes toxicodépendantes en phase de consommation active, ceci afin de préserver, voire d'améliorer leurs chances de sortir de leur dépendance.

Plus concrètement, les objectifs des interventions sociales et sanitaires auprès des usagers de la Fondation ABS sont les suivants :

- Créer, développer et entretenir un lien professionnel avec les personnes confrontées directement ou indirectement à des problèmes de consommation de produits psychotropes, principalement les drogues illégales.
- Promouvoir, maintenir et renforcer le lien social entre les individus.
- Contribuer au développement, à l'épanouissement et à l'émancipation des individus au niveau personnel dans leur environnement familial et sociétal.
- Prévenir les situations pouvant porter préjudice à l'intégrité physique et/ou psychique des individus.
- Contribuer à la limitation et la réduction des dommages psychiques, physiques et sociaux.
- Permettre aux individus de sortir ou d'échapper à toute forme d'exclusion et viser leur accès à la société avec une attitude responsable et critique.
- Viser l'émergence de l'acteur, sujet individuel ou collectif, capable d'agir sur sa propre situation (sanitaire et sociale), son avenir et sur son environnement de façon indépendante.
- Permettre aux individus l'accès aux ressources, services, structures et possibilités existantes dont ils auraient besoin.
- Favoriser des liens de solidarité et le sentiment d'appartenance.



## 2. Principes et valeurs

Les principes adoptés par les intervenants de la Fondation ABS se fondent sur le concept même d'accueil à « bas seuil » défini ici comme une méthode de travail dans le processus de la relation d'aide aux usagers de drogues dont les objectifs principaux sont l'accueil des consommateurs et la réduction des dommages liés à la consommation. Le terme « bas seuil » caractérise le faible niveau d'exigences et de contraintes pour accéder aux prestations du centre.

Le Passage et le Distribus accueillent donc de manière inconditionnelle toute personne concernée par la consommation de produits psychotropes. Ce concept de prise en charge découle d'un certain nombre de principes et de valeurs élémentaires qui se traduisent dans la pratique quotidienne par les éléments suivants :

- **Absence de dossier**

L'absence de dossier concernant les usagers illustre pleinement le sens d'un dispositif « bas seuil ». En effet, le recueil d'informations personnelles pourrait s'apparenter à un frein supplémentaire, voire une forme de contrôle et de classification pour l'utilisateur. Cette absence de dossier favorise également un certain anonymat parfois sécurisant lors des premiers contacts. Cet état de fait ne constitue pas une entrave aux possibilités d'accompagnement de la personne qui évolue par l'établissement d'une relation de confiance avec l'intervenant.

Les observations de l'équipe concernant le déroulement de l'accueil au Passage et au Distribus sont néanmoins consignées dans un cahier de transmission servant de repère quotidien, et ceci afin d'assurer une continuité dans le rapport aux personnes accueillies. L'unité sanitaire utilise également ce système d'annotations pour témoigner des situations rencontrées en termes de soins. Toutes ces informations sont anonymes et confidentielles, les intervenants étant soumis au secret de fonction. Ainsi aucun renseignement n'est transmis aux proches ou au réseau sans l'accord de l'utilisateur concerné.

- **Respect de l'individu en tant que sujet**

La Fondation ABS inscrit son action sur les bases des droits de l'Homme en cherchant à promouvoir la dignité humaine et le respect des individus. C'est dans cette logique de respect de la personne en tant que sujet que prend place le travail des intervenants. Ce principe inconditionnel sous-entend le respect de la personne toxicomane dans ses choix de vie et de consommation. Les usagers sont accueillis là où ils en sont avec une totale acceptation de leur réalité, considérant que l'abstinence n'est pas actuellement leur choix. Un des buts est de chercher à faire émerger les potentialités personnelles des usagers, qui sont souvent étouffées par une mauvaise estime de soi.



L'utilisateur occupe en tout temps une place centrale dans les démarches entreprises. Ces dernières, par ailleurs, ne sont mises en œuvre qu'à la demande de la personne qui peut, à tout moment, la reconsidérer.

La personne est abordée dans sa globalité en évitant de se centrer uniquement sur la toxicodépendance, considération préalable à l'émergence des potentialités et le développement des compétences de l'individu.

L'affirmation laïque de la Fondation ABS en termes de respect des diverses appartenances culturelles, ethniques ou religieuses rejoint les éléments précédents comme fondement de l'accueil.

### 3. Bases conceptuelles de la réduction des risques

La notion de *réduction des risques* représente le concept central autour duquel se construisent l'identité de la Fondation ABS et ses activités. Aborder, même brièvement, les bases conceptuelles qui définissent l'orientation de notre action nous semble important, et ce pour plusieurs raisons : premièrement la réduction des risques est un modèle en soi d'intervention en toxicodépendance, sous-tendu par une conception idéologique particulière et traduit concrètement par des applications diverses relatives à la réalité d'une frange de la population, d'un contexte donné. Dans ce sens, la réduction des risques est à la fois un ensemble de pratiques mais aussi une politique face à laquelle les collaborateurs sociaux et sanitaires engagés à la Fondation ABS doivent se positionner.

- **Définition**

La *réduction des risques*, considérée ici comme un modèle d'intervention en toxicodépendance, s'est développé en Europe au cours des années 80. Ce vocable découle à l'origine du terme anglais *harm reduction* qui désignait initialement un ensemble d'actions pragmatiques destinées à réduire les torts et les dommages liés à l'usage de drogue consommée par voie intraveineuse. Si le terme anglo-saxon fait clairement référence à un modèle de *prévention secondaire*<sup>1</sup>, l'usage de *risque*, défini par « *un danger, un inconvénient plus ou moins probable auquel on est exposé* »<sup>2</sup>, se rapproche de principes de *prévention primaire*. Les francophones du Québec recourent pour leur part au terme *réduction des méfaits* qui semble plus proche de l'origine. Pierre Brisson propose la distinction suivante : « *La réduction des méfaits désigne l'approche générale s'occupant, en amont, de la réduction des risques de conséquences négatives (associée à la prévention primaire) et, en aval, de la réduction des conséquences négatives comme telles (associée à la*

---

<sup>1</sup> L'OMS décompose la prévention sur trois niveaux : la **prévention primaire** dont l'action tend à sensibiliser l'individu aux avantages du bien-être ou aux risques de certains comportements avant qu'ils n'existent ; la **prévention secondaire** qui entend enrayer un processus ou l'aggravation d'une situation déjà détériorée ; la **prévention tertiaire** qui cherche à éviter un ancrage ou une rechute

<sup>2</sup> Dictionnaire, Le petit Larousse illustré, éd.2002



*prévention secondaire ou tertiaire)* »<sup>3</sup>. En Suisse, la notion d'*aide à la survie* est également utilisée. Malgré les divergences sur le terme, l'approche théorique est relativement commune ; les notions de risques (dangers potentiels) et de méfaits (dommages, dégâts, préjudices) s'articulent dans une même base conceptuelle.

De nombreuses définitions ont été données de la réduction des risques. Souvent partielles, elles mettent néanmoins clairement en avant les éléments centraux qui constituent ce modèle. Nous en avons retenu trois :

*« L'abstinence n'est pas toujours l'objectif immédiat de la réduction des risques. Elle vise bien d'avantage à faire en sorte que le toxicomane subisse le moins de séquelles possible (physiques, psychiques et sociales) et à lui permettre de reprendre une existence normale. Il s'agit en outre de préserver ses chances de sortir de la drogue, voire de les augmenter »*<sup>4</sup>.

*« La réduction des risques est un ensemble de stratégies visant à limiter les risques sanitaires et sociaux liés à l'usage de drogue. La RdR part du postulat qu'un monde sans drogues, ça n'existe pas ! Au lieu de juger, Médecins du Monde a une approche pragmatique et réaliste. Il s'agit d'informer pour limiter les risques et accompagner les usagers de drogues pour les aider à éviter la consommation abusive et les pratiques à risques »*<sup>5</sup>.

*« La réduction des méfaits est une démarche de santé collective visant, plutôt que l'élimination de l'usage des psychotropes (ou d'autres comportements à risque ou addictifs), à ce que les usagers puissent développer des moyens de réduire les conséquences négatives liées à leurs comportements »*<sup>6</sup>.

La Charte Européenne pour la Réduction des Risques<sup>7</sup> nous donne une définition qui, sans reconsidérer les trois propositions préalablement citées, nous semble plus exhaustive :

*« La réduction des risques est un modèle d'intervention en toxicomanie qui cherche à répondre aux besoins sanitaires et sociaux des usagers de drogue. Ce modèle s'adresse à tous les consommateurs et en particulier à ceux qui ne peuvent ou ne veulent, pour l'instant, arrêter leur consommation. Son but est non seulement de réduire les risques et dommages liés à l'usage de drogues, mais aussi de contribuer au processus de soin de l'individu, d'œuvrer pour les acquisitions des droits civiques et sociaux en favorisant*

---

<sup>3</sup> Comité permanent de lutte à la toxicodépendance. (1999), *Toxicomanie et réduction des méfaits*. Québec : Les cahiers du CPLT, p.2

<sup>4</sup> OFSP. (2002), *La politique suisse en matière de drogue*, Berne : OFSP, p.18

<sup>5</sup> Médecins du monde. (Page consultée le 03.05.2005). *la réduction des risques, c'est quoi ?*, [En ligne]. Adresse URL : [www.medecinsdumonde.org/terrain/rdr\\_cestquoi/](http://www.medecinsdumonde.org/terrain/rdr_cestquoi/)

<sup>6</sup> Comité permanent de lutte à la toxicodépendance. (1999), *Toxicomanie et réduction des méfaits*. Québec : Les cahiers du CPLT, p.2

<sup>7</sup> ULB. (Page consultée le 04.04.2005), *Charte Européenne pour la réduction des risques*, [En ligne]. Adresse URL : [http://www.ulb.ac.be/cal/laiciteAZ/documents/charte\\_RDR.pdf](http://www.ulb.ac.be/cal/laiciteAZ/documents/charte_RDR.pdf)



*la réinsertion des usagers. Dans ce sens, la réduction des risques est à la fois une pratique et une politique. Elle fonde son action sur un double précepte : celui du pragmatisme des actions menées sur le terrain et celui du respect des choix de l'utilisateur ».*

La Charte Européenne pour la Réduction des Risques précise que cette dernière « ne peut prétendre se suffire à elle-même mais nécessite son inscription dans une logique d'ensemble, dans une politique globale et adaptée de lutte contre les abus de substances psychoactives ».

- **Pragmatisme**

Une politique pragmatique est fondée sur l'action, la pratique et cautionnée par l'efficacité. La réduction des risques s'appuie sur l'observation de réalités concrètes et identifiables comme point de départ de toute action. Dans cette logique, le problème posé ne se situe pas au niveau du toxicomane et de son fonctionnement individuel mais au niveau de certains comportements dommageables liés à l'usage de drogues. Cette vision permet d'être au plus près des réalités des consommateurs et de leur apporter des réponses concrètes aux problématiques rencontrées. Le message de prévention peut être adapté et transmis à un large éventail de personnes, même aux groupes les plus réticents.

- **Libre choix du sujet**

La réduction des risques repose sur le respect du choix de l'utilisateur de s'inscrire ou non dans une démarche de soins et d'aller ou non jusqu'à l'abstinence. Cette promotion inconditionnelle de la personne et de ses choix de vie confère à la réduction des risques une adaptabilité et une mobilité nécessaire pour répondre aux évolutions des problématiques. Cette proximité induite par ce rapport au consommateur peut permettre de faire évoluer positivement des pratiques à risque mais également de jouer un rôle de médiation avec le réseau social et sanitaire en place. Ce fonctionnement tend, en définitive, à restaurer la dignité, la citoyenneté et les droits élémentaires à des personnes qui en sont souvent privées.

- **Hiérarchisation des buts**

La réduction des risques, dans un souci d'efficacité, a pour principe la hiérarchisation des besoins des usagers conduisant à faire de même pour les buts poursuivis. Ce sont les besoins vitaux qui sont considérés en premiers. Cette hiérarchisation est un élément essentiel de cette logique car elle détermine où les forces doivent être déployées par les professionnels sur le terrain. Pour répondre aux besoins primaires des consommateurs de drogues, la logique est d'abaisser le plus possible le seuil d'accessibilité et d'exigence des prestations proposées. L'objectif poursuivi est ainsi de favoriser l'accès aux prestations sociales et sanitaires pour le plus grand nombre d'utilisateurs, visant ainsi le renouement du lien avec le système socio-sanitaire.



#### 4. L'éthique professionnelle

Les interventions sociales et sanitaires des collaborateur-trice-s de la Fondation ABS se conçoivent en dehors de tout cadre répressif, sécuritaire, de normalisation ou de contrôle social défini comme l'ensemble des sanctions positives ou négatives auxquelles la société recourt pour assurer la conformité des comportements aux modèles établis.

L'essence même de ces interventions s'inscrit dans une démarche éthique trouvant ses fondements dans :

- les situations réellement vécues par les personnes concernées
- le respect de l'autre en tant que sujet
- une action émancipatrice incluant la participation active des personnes concernées
- le souci de ne porter aucun jugement moral sur les situations rencontrées
- le respect des singularités et du choix à l'autodétermination des personnes concernées
- le devoir de discrétion
- la libre adhésion de la personne à la démarche.
- la considération inconditionnelle des demandes émises

#### 5. Principaux secteurs d'activités de la Fondation ABS

La Fondation ABS s'organise autour de deux secteurs d'activité principaux, répondant chacun à des besoins précis. D'une part elle administre un espace d'accueil à bas seuil d'accessibilité, le Passage, et d'autre part elle gère le fonctionnement d'un bus itinérant voué essentiellement aux pratiques d'échange et de vente de matériel stérile et de distribution de matériel d'information, le Distribus.

- **Le Passage**

Le Passage accueille quotidiennement toute personne confrontée directement ou indirectement aux multiples difficultés liées à la consommation de produits psychotropes. Il offre un accueil et un soutien personnalisé qui considère, sans jugement, la personne et son parcours de vie. Cet espace d'accueil, en rupture avec les conditions de la rue, constitue un relais essentiel entre la rue et les structures de prise en charge médico-psycho-sociales pour une population qui, fortement stigmatisée, ne recourt plus ou très difficilement et tardivement au réseau précité.

Les points essentiels du mandat confié par la ville se résument par :

- Administrer un espace offrant aux usagers de bonnes conditions matérielles d'accueil.



- Offrir un accueil respectueux des usagers.
  - Administrer un dispositif d'échange de matériel d'injection.
  - Organiser une consultation sanitaire.
  - Dispenser des conseils et une orientation sociale dans le réseau lausannois et cantonal.
  - Participer à la récolte de matériel d'injection abandonné.
  - Confectionner et mettre à disposition des repas et des lunches.
  - Gérer un vestiaire.
  - Offrir un espace de rencontre aux partenaires du réseau.
  - Participer aux activités de coordination interinstitutionnelle (DSB).
- **Le Distribus**

Le Distribus est en fonction six soirs par semaine de 17h à 21h à un emplacement géographique stratégique. Il accueille les consommateur-trice-s de drogues de la région lausannoise et environs, principalement les personnes toxicodépendantes pratiquant l'injection.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Augmenter l'accessibilité au matériel stérile.
- Augmenter l'échange, la distribution et la récupération de matériel stérile à Lausanne.
- Augmenter le nombre de contacts avec les consommateur-trice-s de drogues, en particulier avec les personnes ne fréquentant pas les structures lausannoises de distribution de matériel stérile.
- Renforcer les conseils, les messages de prévention et de réduction des risques auprès de ce public-cible.
- Favoriser l'orientation vers les structures de soins compétentes.

## 6. Fonctionnement et prestations du Passage

Le sens des prestations proposées au sein du Passage, tant dans leur conception que dans leurs applications, cherche à favoriser un accompagnement respectueux des choix de vie et des demandes de soutien et d'écoute des usager-ère-s accueilli-e-s. Proposer un accueil personnalisé et un accompagnement quotidien susceptibles de favoriser le développement et l'entretien de liens professionnels avec les usager-ère-s s'inscrit dans une vision globale de l'individu et implique la reconnaissance des valeurs fondamentales des personnes confrontées à des problèmes de toxicodépendance. Dans la mesure où les problèmes rencontrés par les usager-ère-s s'avèrent complexes et diversifiés, les modalités de soutien



et d'accompagnement quotidiennes ne sauraient être simplificatrices ou démagogiques mais s'inscrivent dans une démarche fondée sur les besoins, les attentes et la réalité de chacun-e.

De manière à répondre aux objectifs fixés, la Fondation ABS a rédigé une charte et un règlement pour le Passage. Une organisation par secteur distinct et interdépendants de l'espace d'accueil induit une structure claire et fonctionnelle qui offre un cadre sécurisant et rationnel aux usager-ère-s accueilli-e-s. Ces secteurs, définis chacun par un cahier des charges correspondant, sont le secteur « accueil », le secteur « sanitaire », le secteur « lieu de vie et hygiène corporelle » et le secteur « alimentation ».

- **Cadre de travail**

Le Passage est ouvert tout au long de l'année (365 jours/an) selon des horaires réguliers : de 10h à 16h les jours de la semaine, sauf le jeudi dont la matinée est consacrée au colloque hebdomadaire de l'équipe et qui voit le centre ouvrir ses portes à 13h. Durant le week-end, le centre ouvre ses portes de 10h à 14h.

L'architecture même du centre se divise en différentes parties : l'espace central, meublé de tables, est le lieu de vie principal où se déroulent, entre autre, les repas, les discussions, les jeux. Un espace de détente et de repos où sont disposés des fauteuils est situé dans un coin ouvert. Un bureau « social » permet de mener des entretiens individualisés et de favoriser ainsi une certaine intimité, au même titre que le local sanitaire dans lequel sont dispensés les soins. Le local d'échange de matériel stérile, le vestiaire et la douche viennent compléter le dispositif. Durant les beaux jours, la terrasse extérieure offre aussi un espace supplémentaire d'accueil et de détente.

L'accessibilité au centre et les conditions à remplir pour bénéficier des prestations sont volontairement simplifiées et non contraignantes afin de permettre un accès facilité pour les personnes concernées. L'absence de dossiers, l'anonymat, la confidentialité ainsi que le respect des appartenances culturelles, ethniques ou religieuses sont autant de principes favorisant un accueil à la fois non bureaucratique et considérant globalement la personne dans un processus et une réalité qui lui est propre. Un concept d'accueil et d'accompagnement définit précisément les critères d'admission et la procédure pour toute nouvelle personne arrivant au Passage. A noter que les critères principaux d'admissions se rapportent au mandat confié à la Fondation ABS de centrer l'accueil sur les personnes confrontées directement ou indirectement à une consommation problématique de produits psychotropes. Les personnes qui ne sont pas acceptées sont réorientées vers des structures plus à même de répondre à leurs besoins.

- **Offres socio-éducatives**

Dans le cadre du Passage, la dimension travail social vise essentiellement à promouvoir le centre comme un lieu de rupture avec les conditions de vie des usager-ère-s par une gestion



quotidienne structurée de l'espace de vie et du collectif. Créer, entretenir et développer un lien professionnel et de confiance, promouvoir les ressources propres de chaque usager-ère dans une perspective de renforcement des sentiments de respect, de dignité et d'estime de soi ou encore encourager la solidarité entre pairs sont des aspects centraux de l'accompagnement des personnes fréquentant le Passage. Dans ce sens, l'essentiel des offres de type socio-éducatives proposées dans le cadre du Passage consistent à :

- favoriser l'émergence et la clarification des demandes
- offrir un espace de socialisation
- favoriser la création et/ou la maintenance des liens sociaux
- favoriser la responsabilisation et la (re)prise des rôles d'acteurs et de citoyen
- favoriser un renforcement de l'estime de soi et de la dignité
- permettre aux individus l'accès aux ressources, services, structures et possibilités existantes dont ils auraient besoin

Soutenir les démarches, informer et mettre en lien les usager-ère-s avec divers services spécialisés du réseau susceptibles de répondre précisément aux demandes représente donc le versant social des activités du Passage, ce dernier s'attardant particulièrement sur les conséquences sociales indirectes de la consommation de produits psychotropes tels que les questions de logement, de marginalisation, de criminalité, de dettes, de prostitution. L'ensemble de cet accompagnement passe indubitablement par une démarche d'écoute non-jugeante, de respect ainsi que par la considération des personnes dans leur globalité, ceci sans exigence ou volonté coercitive et de normalisation.

Si les aspects relatifs à la gestion du collectif sont prioritaires, des entretiens individualisés peuvent néanmoins avoir lieu à la demande de la personne en référence à des sujets ou situations nécessitant une attention ou une confidentialité plus importante. Cette pratique peut-être plus ou moins formalisée selon l'objectif recherché. Les sujets abordés sont variables : aide administrative relative à la recherche d'un logement, au remboursement de dettes, à l'accès aux institutions spécialisées ou préparation à l'entrée en résidentiel, en prison. Le sujet peut également s'orienter vers des questions d'ordre psychosociales concernant le parcours de vie, la motivation ou le ressenti émotionnel de l'usager-ère. L'aide apportée consiste surtout à transmettre des informations claires et pertinentes et, au besoin, accompagner la personne dans la rédaction d'une lettre, d'un CV, d'une recherche. Dans toute démarche effectuée, l'usager-ère en est l'acteur principal. Pour réaliser ces différentes démarches, l'accès au téléphone et la mise à disposition d'un ordinateur sont facilités.

Conscients que les composantes sociales, soit le bien-être psychique, identitaire et les conditions de vie, lorsqu'ils ne sont pas acquis, peuvent être des facteurs prépondérants dans la dégradation des conditions d'existence des consommateur-trice-s de drogues, les collaborateur-trice-s travaillent activement au maintien des acquis psychosociaux. Cet



accompagnement se fait soit directement au sein du Passage, soit en lien avec le réseau psycho-médico-social.

- **Offres sanitaires**

L'unité sanitaire a pour buts d'entrer en contact et d'évaluer la situation sanitaire d'une population qui présente différentes atteintes physiques et psychiques en relation avec la consommation de produits psychotropes. Par ses activités d'évaluation et d'orientation, cette unité sert également de porte d'entrée dans le réseau. Elle constitue une ressource pour assurer des soins de premiers recours qui participent aussi à consolider l'alliance avec une population difficile d'accès. La proximité des intervenant-e-s sanitaires du Passage prédispose certainement les usager-ère-s à partager les difficultés rencontrées en termes de santé et d'hygiène.

Les activités de l'unité sanitaire du Passage s'organisent selon trois axes principaux :

- Les activités de promotion de la santé

Le concept central des activités de promotion de la santé consiste à placer les actions de santé dans une perspective de participation et de responsabilisation de l'individu. Elle part du principe de ne pas imposer une idée ou un comportement, mais de permettre une attitude responsable et épanouissante.

Dans cette perspective, la promotion de la santé concerne des points aussi fondamentaux que :

- l'auto estime, qui est essentielle pour se protéger de l'autodestruction
- la connaissance de son corps et de ses équilibres
- la connaissance des comportements à risques et des pratiques pouvant les limiter
- la connaissance des services de santé
- la connaissance des moyens d'y accéder géographiquement et économiquement

Des activités de promotion de la santé traitant d'une thématique précise sont développées ponctuellement par les collaborateur-trice-s du Passage en fonction des besoins et des problématiques observées sur le terrain.

- La remise de matériel d'injection stérile aux personnes toxicodépendantes

Le Passage s'inscrit dans le programme cantonal d'échange de matériel stérile. Les collaborateur-trice-s sanitaires s'occupent de l'organisation et de la logistique de la remise de ce matériel. Tous les collaborateurs du Passage y participent après avoir suivi une formation de base sur la réduction des risques. Cette prestation s'effectue dans des locaux spécialement prévus à cet effet de manière à faciliter la dispense de messages de réduction



des risques et d'informations adaptées à la personne présente et éventuellement, en fonction du besoin d'aborder des points précis concernant son état de santé aussi bien somatique que psychique.

– Les soins délégués

Il s'agit d'un système de santé existant déjà dans d'autres situations de prise en charge de populations vulnérables (requérants d'asile, Point d'eau). Il fait intervenir une première ligne infirmière s'appuyant sur une deuxième ligne médicale qui assume la responsabilité des décisions prises et des éventuels soins entrepris. Le médecin s'occupe également de la formation et de la supervision des infirmiers. Ce système implique l'engagement d'infirmiers en soins généraux ayant plusieurs années de pratiques cliniques.

Les infirmiers se chargent de l'évaluation de l'état de santé des usagers qui en font la demande. Les critères leur permettant d'évaluer cette situation comprennent les douleurs exprimées par le patient et complétées par une anamnèse. Ils tiennent compte également de différents paramètres cliniques (état général, état de conscience et d'orientation, température, tension artérielle, pulsations, présence de lésions cutanées, etc.). Cette évaluation permet de déterminer si le ou les problèmes posés demandent des soins simples, si une consultation médicale est indiquée, en urgences ou non, ou s'il faut recourir à une hospitalisation immédiate. Le médecin est à disposition téléphoniquement pour une aide à la prise de décision.

• **Prestations de base**

L'activité principale des intervenant-e-s du Passage réside dans la gestion quotidienne de l'espace de vie, considéré comme un lieu collectif en rupture avec les conditions de la rue. Les collations, le petit déjeuner, le repas de midi ainsi que la mise à disposition de matériel nécessaire au maintien d'une bonne hygiène corporelle (douche, vestiaire, possibilités de faire sa lessive à la main, etc.) jouent très certainement un rôle important dans la création ou le maintien d'un lien professionnel ainsi que dans l'émergence des demandes d'accompagnement aussi bien sociales que sanitaires. L'objectif sous-entendu par ces prestations quotidiennes est la réalisation et le maintien des besoins de base tels que l'accès à la nourriture, à l'hygiène et aux soins.

Ces prestations sont indissociables des modalités de prise en charge à bas seuil et complètent de manière cohérente le dispositif d'offres socio-sanitaires du Passage. En effet, la volonté de garder une approche globale des personnes accueillies inclut indubitablement les éléments en lien avec l'hygiène personnelle et alimentaire, dans le sens où ces dernières font partie intégrante de l'état de santé, au sens de la déclaration d'Alma-Ata<sup>8</sup> qui considère la santé comme « *un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas*

---

<sup>8</sup> OMS. (Page consultée le 15.05.2005). Déclaration d'Alma-Ata, 1978, [En ligne]. Adresse URL : [www.euro.who.int/AboutWHO/Policy/20010827\\_1?language=French](http://www.euro.who.int/AboutWHO/Policy/20010827_1?language=French)



*seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité*». De plus, ces prestations jouent un rôle tout particulier dans la prise de contact avec les usagers et facilitent les premiers échanges essentiels à la création d'un lien professionnel. Dans ce sens, ces prestations occupent une place centrale dans le fonctionnement global du Passage.

– Repas et collation

Les restaurations tels que le petit déjeuner, le repas de midi, les cornets alimentaires et autres collations font parties intégrante du quotidien du Passage. Les usager-ère-s peuvent se restaurer durant toute la journée par le biais de café, thé et autres collations gratuites préparés par la cuisine. Un repas chaud est servi à 12h30 pour la somme de Frs 2.- mais peut également être obtenu par la réalisation de petits jobs. Des cornets alimentaires gratuits confectionnés grâce à la nourriture reçue de la CARL (Centrale Alimentaire de la Région Lausannoise) peuvent être emportés ou consommés sur place. Quotidiennement, un usager participe à l'élaboration du repas de midi contre rémunération. L'accompagnement dans la préparation du repas par le cuisinier représente un moment privilégié qui permet de solliciter l'usager-ère autour d'un savoir-faire et de questions se rapportant à l'hygiène alimentaire. L'ensemble de ces pratiques contribuent globalement à promouvoir la santé auprès des consommateurs de drogues et à diminuer les risques liés à une mauvaise alimentation.

– Vestiaire et douche

L'offre de prestations comprend également un vestiaire où les usager-ère-s peuvent se procurer des vêtements gratuits. La distribution d'habits s'effectue à la demande de l'usager-ère et représente un lieu d'échange sur l'hygiène personnelle. Les personnes sont encouragées à se responsabiliser par rapport à leur hygiène corporelle et à l'entretien de leurs habits. Dans ce sens, il est possible de laver manuellement son linge dans le cadre du Passage.

La douche à disposition entre également dans cette catégorie de prestations avec la mise à disposition de produits hygiéniques tels que le savon, le shampoing, les rasoirs et autres brosses à dents. Prendre soin de soi constitue ainsi une démarche de sensibilisation à part entière susceptible de favoriser une meilleure santé globale.

– Les « petits jobs »

Le Passage propose quotidiennement des activités de travail occupationnel sous la forme de « petits jobs » principalement axés sur les tâches liées à l'intendance du centre. Il ne s'agit pas ici de travail au sens de la loi sur le travail, mais d'offres allant dans le sens d'une motivation ou d'une structuration de la journée. La plupart des usager-ère-s fréquentant le centre étant dans une situation sociale et sanitaire précaire, la participation aux petits jobs offre une opportunité de subvenir à des besoins quotidiens (repas, financement d'une nuit dans un lieu d'hébergement, achats divers, ...).



Plus qu'un simple gain financier sous forme d'argent ou de bons repas, ces tâches favorisent l'investissement du lieu par une participation active et une implication accrue. Elles permettent, dans l'accompagnement, de valoriser les ressources et compétences personnelles des usagers, élément essentiel dans l'évolution de l'estime de soi. Le temps consacré aux petits jobs peut être perçu comme un moment hors du quotidien, en rupture avec les conditions de la rue ; un espace favorisant aussi bien la qualité du lien entre usager-ère-s et intervenant-e-s que l'acquisition de compétences utiles à la vie de tous les jours (hygiène générale et alimentaire, respect des horaires et des consignes, prise d'initiatives, ...).

Dans le cadre des activités de travail occupationnel, la Fondation ABS effectue plusieurs fois par semaine des tournées dans les lieux sensibles de la ville afin de procéder au ramassage du matériel d'injection usagé abandonné dans l'espace public. En fonction des demandes extérieures, il est possible de se rendre dans de nouveaux lieux de consommation. Cette activité est effectuée par des personnes injectrices et s'inscrit comme un complément essentiel aux messages de sensibilisation à la récupération du matériel d'injection usagé. Un des points forts de cette activité réside dans le fait que l'utilisateur y participant peut être amené-e à nous faire découvrir des lieux d'injection dont nous aurions ignorés l'existence autrement.

- **Le Café Femme**

Le « Café Femme » est un projet interne à la Fondation ABS qui s'inscrit dans un questionnement large autour d'un ensemble de questions liées au genre dans le contexte de la consommation de produits psychotropes et de la toxicodépendance. Il est à la fois le résultat d'un questionnement prenant naissance sur des observations de terrain et un processus réflexif qui évolue selon les besoins observés et les résultats obtenus. Un groupe de travail composé de collaborateur-trice-s de la Fondation ABS développe, anime et conduit le projet. Cet espace spécifique est conçu pour accueillir toute femme confrontée directement ou indirectement à une consommation problématique de produits psychotropes.

Les objectifs initiaux du « Groupe Femme » sont :

- d'élaborer une réflexion sur la toxicodépendance des femmes et les spécificités qui leurs sont propres.
- de réfléchir à la qualité d'accueil du Passage en tenant compte des spécificités liées au genre.
- d'identifier les difficultés et les freins que rencontrent les femmes qui fréquentent le Passage.
- Professionnaliser et adapter l'accueil et la prise en charge des femmes dans le cadre du Passage.



Né des résultats de cette réflexion, le « Café Femme » est un espace d'accueil annexe du Passage, réservé aux femmes et ouvert tous les mardi durant la matinée de 10h30 à 12h30. Cette espace place ainsi les usagères au centre de la démarche et participe, en fonction de leurs besoins, à les accompagner dans leurs questionnements quotidiens et les problématiques qui leurs sont propres. Le « Café Femme » vise ainsi :

- la gestion d'un espace d'échange, de partage et de bien-être ainsi que l'aménagement d'un temps privilégié et sécurisant réservé aux femmes.
- l'optimisation de la transmission des informations relatives à des thèmes variés comme la santé, la consommation ou les moyens d'accéder au réseau social et sanitaire, mais également à des thèmes spécifiques tels que la maternité, les problèmes gynécologiques ou les violences domestiques.
- le développement de l'accès à différentes prestations liées au bien-être et à la gestion du quotidien.
- le développement d'offres de type occupationnelles, ludiques, créatives et culturelles.
- l'exploration des différents besoins et attentes relatifs à l'accueil au Passage.

- **Rebond'Art, l'Eveil, Bethraïm et Sport'Ouverte**

La volonté de favoriser la mise en lien avec la société, et l'accès à des activités de type occupationnelles et ludiques pour les personnes consommatrices de drogues représente un objectif pour la Fondation ABS. Dans cette logique, portée sur l'extérieur, le Passage collabore activement avec des structures externes telles que Rebond-art et Sport'Ouverte qui proposent respectivement des activités de type culturelles et sportives aux personnes ayant des difficultés dans l'accès à ce type d'activités.

Ainsi l'association Rebond'Art s'adresse à toute personne temporairement privée de ressources matérielles, psychologiques ou sociales, marginalisée, victime de violence, souffrant de difficultés psychiatriques, sans abri ou en état de dépendance et propose des activités créatrices et culturelles et offre notamment des places gratuites pour assister à des spectacles divers ou visiter des expositions dans différents lieux de la ville. Les collaborateur-trice-s du Passage sont ainsi mobilisés pour transmettre intra-muros ces informations et motiver les usager-ère-s à bénéficier des dites activités.

Sport'Ouverte, pour sa part, a pour but de rendre accessible des activités sportives et de plein air pour des personnes momentanément en difficultés sociales, psychologiques, de dépendance (personnes toxicomanes principalement mais aussi dites marginalisées, clandestines, personnes présentant des problèmes psychologiques et/ou sociaux, etc.) et ce dans l'optique d'influer sur leur propre processus de socialisation. Ils offrent ainsi un accès facilité au sport et une large palette d'activités pour que chacun y trouve non seulement du



plaisir, source première de motivation, mais aussi un parcours qui valorise ses compétences personnelles et sportives.

Une information régulière est dispensée aux usager-ère-s, par l'intermédiaire de dépliants, sur les prestations fournies dans les structures partenaires du réseau Lausannois proposant des activités de type occupationnelles et de socialisation. L'atelier de l'Eveil, qui offre la possibilité de participer à des moments d'expression et de créativité ainsi que les activités sportives ou manuelles de Bethraïm font partis de ces structures.

## **7. Fonctionnement et prestations du Distribus**

Mis en place avec la collaboration d'autres structures du DSB impliquées dans l'échange de matériel stérile, le Distribus, un bus itinérant destiné à l'échange de matériel stérile et de matériel d'information, répond initialement à un constat particulièrement alarmant concernant la propagation des maladies infectieuses dans le milieu des personnes toxicodépendantes lausannoises et vaudoises. Après une période pilote de six mois, soit de mars 2005 à août 2005 et un bilan globalement positif, la phase pilote s'est poursuivie à la demande de la Municipalité Lausannoise jusqu'à ce qu'une décision de financement soit prise au printemps 2006.

Le Distribus assure une permanence six soirs par semaine, du lundi au samedi, de 17h à 21h à proximité de la place de la Riponne, endroit stratégique fréquenté par la population marginale de Lausanne. Deux collaborateur-trice-s de la Fondation ABS, idéalement un infirmier et un intervenant social, tiennent la permanence.

Le Distribus représente un moyen pertinent pour aller à la rencontre des consommateurs de drogues et ainsi prendre contact avec une frange de cette population ne fréquentant pas ou peu les structures lausannoises de distribution de matériel stérile et de soutien psychosocial. Les objectifs poursuivis sont essentiellement l'augmentation de l'échange, de la distribution et de la récupération du matériel d'injection, l'augmentation du nombre de contact avec les consommateurs, le renforcement des messages de prévention et de réduction des risques auprès de ce public cible ainsi que l'augmentation des possibilités d'information et d'orientation vers les structures socio-sanitaires du réseau. Les prestations proposées dans le cadre de cette activité sont :

- L'échange et la vente de matériel stérile selon les directives du programme cantonal d'échange de matériel stérile.
- L'information à l'hygiène d'injection et aux autres formes de consommation.
- Dans la mesure du possible, les soins de premiers recours.
- La distribution de préservatifs et d'informations concernant les maladies sexuellement transmissibles.
- L'orientation dans le réseau social et sanitaire.



## 8. Gestion des automates

La mise à disposition de matériel d'injection stérile et de préservatifs par l'intermédiaire de distributeurs automatiques correspond à une mesure complémentaire des modalités actuellement en fonction dans le dispositif lausannois. Ces derniers tendent à renforcer la prévention des maladies infectieuses (HIV, hépatites) par un élargissement de l'offre et des possibilités d'accès, aussi bien physiques que temporelles, à du matériel stérile. La diffusion des messages de prévention, complémentaire de la distribution même du matériel, est assurée par l'intermédiaire de messages écrits remis avec chaque boîte, en analogie avec les pratiques de vente des boîtes flash en pharmacie. La vente de ce matériel par le biais de distributeurs automatiques incite également à l'usage unique et personnel de la seringue, la récupération du matériel usagé et l'usage du préservatif.

Du point de vue du public cible, cette prestation s'adresse principalement :

- aux personnes en phase de consommation active qui ont des difficultés d'organisation et de gestion de leur matériel d'injection.
- aux personnes toxicodépendantes socialement et/ou professionnellement insérées et ne fréquentant pas les structures socio-sanitaires, notamment en raison des risques d'identification. Dans le cas où le recours aux produits stupéfiants est nouveau pour ces personnes, il est important qu'elles aient, sans trop de difficultés, accès au matériel nécessaire et ceci afin d'éviter autant que possible les infections.
- aux personnes non-consommatrices de drogues qui cherchent uniquement des préservatifs.

La Fondation ABS est garante de la gestion des deux automates placés en ville de Lausanne. Les collaborateurs assurent quotidiennement le réapprovisionnement matériel des automates, les contrôles et les réparations nécessaires ainsi que la gestion financière de ces derniers. La tenue des statistiques quotidiennes permet d'avoir une vue d'ensemble du type de matériel utilisé et ainsi adapter l'offre aux besoins des usagers. Lors de chaque tournée, la propreté des environs directs des automates ainsi que l'éventuelle présence de matériel souillé sont contrôlées.

## 9. Travail en réseau

Compte tenu de la complexité des problématiques et des réalités vécues par les usagers fréquentant les structures de la Fondation ABS et les limites mêmes du mandat qui lui est confié, le travail en réseau est essentiel pour répondre aux besoins spécifiques de la population accueillie. La notion de réseau, telle qu'elle est appréhendée au sein de la Fondation ABS, comporte deux dimensions distinctes. Il s'agit premièrement du travail en réseau centré sur la personne qui implique la constitution de réseaux d'action élaborés entre des professionnels hétérogènes réunis autour d'une problématique commune et ce dans



une réflexion et une recherche de solution adaptée. Deuxièmement, il s'agit de la répartition des tâches au sein même d'un réseau social et sanitaire complexe conçue de manière à faciliter l'orientation des usager-ère-s en direction d'un partenaire pouvant fournir un service complémentaire et spécialisé. Dans le domaine de l'aide à bas seuil, la transmission d'informations et l'orientation des usager-ère-s vers d'autres services spécialisés constitue une modalité de travail essentielle pour répondre aux besoins, souvent spécifiques, des personnes accueillies. De plus, le travail en réseau favorise les échanges, les recherches d'alternatives entre professionnels ainsi que la complémentarité des structures dans un souci rationnel d'éviter les doublons. L'efficacité et l'efficacité des institutions est ainsi largement renforcée.

Dans ce sens, la Fondation ABS travaille activement à l'élaboration de conventions de collaboration avec ses principaux partenaires du réseau lausannois, cherchant à clarifier et formaliser les modalités de collaborations interinstitutionnelles. Dans ce sens, des conventions de collaboration sont établies, ou en cours de réalisation, avec des structures telles que la PMU/CHUV, le SIM, Rel'aids ou encore le centre St-Martin.